



Helios gaming



Règlement tournoi Fortnite sur PC



Article 1 : organisation

Un tournoi Fortnite(PEGI 12) sur PC est organisé dans le cadre de l'événement Start To Play 2019 le Dimanche 25 août. L'organisation est assurée par la société Aux Frontières Du Pixel, SCIC à capital variable – RCS : METZ 529 627 655 – dont le siège social est situé – Rue de l'Europe – Bâtiment Imax 57360 Amnéville.

Article 2 : accès et durée

Le Concours se déroule le Dimanche 25 août 2019 dès 10h30 au CCI Campus Alsace, située avenue de Colmar. Le tournoi est accessible à toute personne physique majeure ou mineure après accord parental. Les inscriptions se font sur internet en amont. Celles-ci ouvrent le Mercredi 7 août 2019 à 20h00 sur le site www.heliosgaming.fr. Si le tournoi est complet, une liste d'attente sera mise en place. Les inscrits doivent impérativement se présenter à 10h00 sur le lieu de compétition, sans quoi ils peuvent être disqualifiés. Un inscrit sur la liste d'attente pourra alors entrer dans le concours.

Nous portons à votre attention que l'entrée au salon Start To Play est payante. Chaque joueur devra donc payer son entrée pour participer au tournoi, à savoir 5€ par jour, ou 8€ pour deux jours. La billetterie du salon est disponible [en ligne ici](#).

Le joueur devra fournir l'adresse e-mail, son nom, son prénom et sa date de naissance afin que cela puisse être vérifié lors de son arrivée sur place avec sa carte d'identité. Une autorisation parentale sera demandée pour tout participant mineur (autorisation à télécharger sur www.heliosgaming.fr). L'âge minimum pour participer est 12 ans.

Article 3 : principe du concours

Trente-deux(32) participants(16 duos) peuvent être au départ d'une session de concours.

Le déroulement d'une session est le suivant :

.2 groupes de 8 équipes de 2 joueurs . Les équipes lance 3 parties classique en DUO
. Le système de point et le suivant :

Victoire Royale: 10 Points

2e à 5e: 7 Points

6e à 15e: 5 Points

16e à 25e: 3 Points

Chaque élimination : 1 Point



- . Les 4 meilleurs des 8 équipes passe en phase finale
- . Les joueurs seront répartis sur nos PC mis à disposition.

Article 4 : divers

- . Attention, les participants devront être présents dès le début de leur session sous peine d'être forfait.
- . Toute insulte, énervement ou dégradation du matériel sera sanctionnée par l'exclusion du joueur du tournoi.
- . Chaque phase de jeu est supervisée par un animateur qui tranchera en cas de litige. L'animateur se charge de la bonne tenue des joueurs et du respect des règles du jeu fixées par le présent règlement.
- . Le PC utilisé par le participant est choisi par l'animateur.
- . En cas d'interruption involontaire d'une partie (bug, coupure d'électricité, ...), celle-ci sera à rejouer dans sa totalité.
- . Les joueurs finalistes doivent accepter de jouer avec un casque intra-auriculaire et un casque anti-bruit, dans la mesure où la finale sera commentée.
- . L'organisation se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit de la compétition.
- . Le tournoi est ouvert à toutes et à tous, joueurs et spectateurs. Il est donc fortement recommandé aux joueurs de faire attention à leurs affaires personnelles. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol sur les lieux mêmes des compétitions.
- . L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tournoi en cas de problème technique.
- . Toutes inscriptions et participations valent acceptation en totalité de tous les points du règlement.

Article 5 : dotations

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois la même dotation pendant toute la durée du tournoi. Si un participant est pris en train d'enfreindre cette règle, son classement sera conservé mais la dotation ira au participant suivant dans le classement (à la condition que ce dernier n'ait pas déjà gagné lui aussi cette dotation).

Article 6 : modalité d'attribution des lots

L'annonce des gagnants sera faite le jour même de la qualification et les lots seront immédiatement attribués aux vainqueurs sous réserve de la présentation d'une autorisation parentale pour les joueurs mineurs.



Article 7 : droit de la personnalité

Des photos et/ou films des participants, et notamment des vainqueurs dans les magasins, et des articles de presse ou documents publicitaires (notamment liste des participants,...) sont susceptibles d'être réalisés pour les besoins de l'organisation du tournoi et dans le cadre de la communication faite autour du tournoi. En conséquence, le fait de s'inscrire entraîne l'autorisation expresse et gratuite des participants (et le cas échéant des représentants légaux pour les participants mineurs) au profit de la société Aux Frontières du Pixel et de ses partenaires de reproduire et communiquer au public toutes représentations de l'image des participants fixées sur les photos et/ou films pris, ainsi que le nom et prénom des participants et ce sur tout support (y compris Internet), pour toute utilisation, pour le monde entier et pour la durée du concours et après ce dernier. Il est convenu que l'autorisation ainsi consentie à la société Aux Frontières Du Pixel comporte la possibilité pour ces dernières de consentir, aux mêmes conditions, à tout partenaire de son choix sur ce concours.

Article 8 : informatique et libertés

Les informations et données concernant les participants (nom, prénom, mail et pseudo) sont nécessaires pour assurer le bon déroulement et la gestion du concours et l'attribution des lots aux vainqueurs. Elles sont destinées exclusivement à la société Aux Frontières Du Pixel. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'en faire la demande ou de nous écrire en ligne à aafdpixel@gmail.com ou par courrier à Aux Frontières Du pixel – Loragir, 20 rue du Colonel Fabien, 54580 AUBOUE, en nous indiquant vos noms, prénom. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 9 : responsabilités

L'organisateur se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. L'organisateur décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants sont avertis des risques afférents à la pratique intensive de jeu vidéo et l'organisateur décline toute responsabilité à ce titre. Les participants seront seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer ou subir dans l'enceinte du lieu du déroulement du tournoi.

Article 10 : application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. L'organisateur se réserve le



Helios gaming

droit de modifier ou de supprimer l'un des points du présent règlement s'il le juge nécessaire.
Ce règlement est consultable sur simple demande sur le lieu d'organisation.

Article 11 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux tribunaux compétents français.